



Municipalité de
LA CORNE

Rapport aux citoyens – Faits saillants 2024

Situation financière

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 13 mai 2025, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

Les revenus municipaux ont totalisé 2 156 296 \$, tandis que les charges pour l'ensemble des services se sont élevées à 1 954 341 \$. L'année s'est conclue avec un excédent budgétaire de 191 594 \$, après affectations comptables.

Au 31 décembre 2024, l'excédent accumulé non affecté se chiffrait à 235 581 \$ et l'excédent affecté à 958 959 \$. La municipalité disposait également d'un fonds de roulement de 285 000 \$, dont 141 000 \$ ont été investis dans l'achat d'un camion à benne basculante.

Aucune dette n'a été contractée, hormis un emprunt sur le fonds de roulement, remboursable en 5 ans.

Rapport du vérificateur externe

M. Daniel Tétreault a fait l'audit des états financiers de la Municipalité de La Corne, et le dépôt de son rapport se lit ainsi : J'ai effectué l'audit des états financiers de la Municipalité de La Corne (l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de La Corne au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

« Fondement de l'opinion avec réserve

La Municipalité n'a pas appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, qui s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2022. Ainsi, au 31 décembre 2024, la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations et n'a pas fourni les informations requises sur les obligations. L'impact de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2024 n'a pas été déterminé.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

J'attire l'attention sur le fait que Municipalité de La Corne inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations qui sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23, portent sur l'établissement du surplus de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

Réalisations majeures en 2024

Tout au long de l'année, plusieurs projets et initiatives ont été mis en place pour améliorer la qualité de vie des citoyens :

- ✓ **Mise à disposition de locaux** pour des activités locales (danse, yoga, karaté, journal, Fermières, etc.).
- ✓ **Création d'une banque alimentaire** pour les personnes dans le besoin.
- ✓ **Distribution gratuite d'arbres et de compost** pour encourager la durabilité.
- ✓ **Inauguration du pumptrack**, un nouvel espace sportif pour les jeunes.
- ✓ **Ajout d'équipements** au gymnase municipal pour favoriser l'activité physique.
- ✓ **Mise en vente** des terrains résidentiels du développement de la rue Savard (dernière phase).
- ✓ **Organisation d'événements culturels**, tels que paintball, ateliers créatifs et fête du voisinage.
- ✓ **Modernisation des équipements sous le dôme** (installation de matériel sportif et éclairage DEL).
- ✓ **Acquisition de véhicules municipaux**, notamment un camion à benne basculante et un camion cube pour le service d'incendies.
- ✓ **Collaboration avec les municipalités voisines** pour l'installation de réservoirs d'eau en cas

d'incendie.

✓ **Soutien écologique**, avec le maintien de la subvention pour la réduction des déchets.

✓ **Reconnaissance des bénévoles**, via la remise de cadeaux en remerciement.

✓ **Aides financières** octroyées aux organismes municipaux pour la poursuite de leurs missions.

Composition du conseil municipal en 2024

Maire : Éric Comeau

Conseillers :

- **Gaétan Goyette** (Poste 1)
- **André Gélinas** (Poste 2)
- **Samuel Vaillancourt** (Poste 3)
- **Yanick Hamel** (Poste 4)
- **André Beauchemin** (Poste 5)
- **Annie Grandmont** (Poste 6)